

L'an deux mil vingt-trois et le huit novembre, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : SERRES Frédéric, DARZACQ Christophe, DATOLA Murielle, CONVERSET Félicie.

I - COMPTE-RENDU DU 02/10/2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. INFORMATIONS DIVERSES

1. C.C.C.T.

- a. Salon du Livre. Salon de qualité mais une fréquentation en baisse.
- b. Voirie 2024. La rue du docteur Beaumont n'est pas inscrite pour 2024 mais il faudra y programmer du point à temps et l'inscrire en priorité pour 2025.
- c. Terrains pour le bâtiment des services techniques. Comme prévu, le compromis de vente a été signé le 23/10/2023. L'acte authentique sera signé courant du 2^{ème} semestre 2024, après l'obtention du permis de construire.

2. SIVU des écoles du Tursan.

Suite au Conseil d'école du 07/11/2023 :

- Effectifs en baisse : 103 en 2023-2024 contre 113 en 2022/2023,
- Équipe enseignante dynamique avec de nombreux projets (sorties, manifestations...),
- Parents d'élèves impliqués avec le renouvellement du bureau de l'APERU,
- SIVU remercié pour sa participation, en fonctionnement et investissement,
- Travaux importants à prévoir pour 2025 : groupe de travail à mettre en place début 2024.

3. Base Adresse Nationale.

Groupe de travail à mettre en place en janvier 2024.

4. S.E.M.T.

- a. Le 6 novembre, la commune a reçu, en copie, un courrier de la D.D.T.M. adressé au S.E.M.T. Ce document contenait le compte-rendu du contrôle de la station de traitement des eaux usées de Geaune effectué par la D.D.T.M. le 24/10/2023 ainsi que les interrogations par rapport au projet de nouvelle station. Le S.E.M.T., maître d'ouvrage de l'opération et exploitant, doit y répondre dans les 2 mois. A suivre.
 - b. Rapports annuels des services publics eau potable et assainissement collectif et non collectif 2022. Après avoir écouté Dominique ARRAGON, adjoint, délégué au Syndicat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces rapports.
5. Déontologie des élus. Réunion le 07/10/2023 à Tartas. Gilles LACOSTE et Pierre FLOUS ont assisté à cette réunion initiée par le Centre de Gestion en présence d'une vingtaine de maires des Landes. A partir de juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Cette réunion d'information était dirigée par Mrs Pierre LAROUMEC, magistrat honoraire et Alain PARIENTE, professeur d'université en finances publiques qui composent le collège de référents déontologues du CDG pour les élus.
Après nous avoir présenté la déontologie (respect des bonnes

pratiques propres à chaque métier ou profession), les référents des élus nous ont exposé différents cas pour lesquels un élu peut faire appel à leur conseil avant toute prise de décision.

III - ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des **Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR)**. Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, ...). Ces zones ne garantissent pas l'autorisation de ces équipements, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires et, en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public et précise que la délibération proposant ces ZAE nR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023. Mr le Maire propose qu'un courrier soit adressé à l'ensemble des foyers geaunois les informant de l'ouverture d'un registre au secrétariat de mairie, du 15 au 30 novembre et de la tenue d'une réunion publique le mercredi 6 décembre à 19 h 00, salle Robert Ducamp.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le lancement de cette procédure dans ces conditions.

IV - POINT TRAVAUX

1. Travaux SYDEC.

- Décret tertiaire. Dans le cadre de ce décret, le SYDEC nous propose d'assurer, au moins la 1^{ère} année, le suivi énergétique et annuel de nos 2 sites concernés : hall des sports-salle des associations-piscine-dojo (futur) et école des arènes-bouquinerie-bâtiment, périscolaire-salle polyvalente. Le coût est de 150,00 € H.T. par site soit, au total, 360,00 € T.T.C. les 2. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier cette mission au SYDEC.
- Remplacement de lanternes à forte puissance. (Affaire 057057) Au niveau de l'éclairage public, le SYDEC nous propose de remplacer 33 lanternes de 150 watts par des lanternes led afin de réaliser des économies d'énergie. Le coût global est de 27 319 € T.T.C. et la participation communale est de 10 440 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et de les financer sur les fonds propres de la commune.
- Enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom rues Naz de Guit, Panecau et du Tuc. (Affaire 052331). Une étude a été réalisée. Le coût global de l'opération est estimé à 170 779 € T.T.C. dont une participation communale de 52 723 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et de les financer par emprunt pour un montant de 39 638 € et le solde, soit 13 085 €, sur les fonds propres de la commune.

2. Dojo et centrale solaire. Malgré le mauvais temps, le calendrier est respecté à une semaine près.

3. Bâtiment des services techniques. La commission travaux patrimoine bâti s'est réunie avec les agents techniques et des représentants des chasseurs le 25/10/2023 pour définir les besoins des uns et des autres. Le 30/10/2023, Mr le Maire et les adjoints, Pierre FLOUS et Dominique ARRAGON, ont rencontré l'architecte pour lui communiquer les demandes et fixer un pré-calendrier. L'esquisse sera présentée le 20/11/2023 à 17 h 00 aux mêmes personnes qu'à la réunion initiale. Mr POUYPOUDAT du SYDEC y sera convié pour l'étude d'une couverture photovoltaïque en autoconsommation collective. Mr GOURGUES d'ENEDIS, que Mr le Maire a contacté, est d'accord pour venir expliquer, à la commission ou au conseil municipal, comment fonctionne cette autoconsommation collective « à distance ».
4. Chemin de la vigne. Mme Claire CAZARRÈS, notre A.M.O. (aide à la maîtrise d'ouvrage) ne pouvant être là, ce sujet sera traité à la prochaine réunion, début décembre.
5. Ancien hôtel-restaurant. Réunion du 02/11/2023. Il n'y aura pas de concession d'aménagement entre la commune et la Foncière VITALANDES. Celle-ci va engager une opération de promotion immobilière privée ; elle va acheter, démolir, construire puis vendre ou louer suivant la demande. Elle a choisi un maître d'œuvre : SLK Architectes de Mont-de-Marsan. Au vu de l'abandon du projet (important en superficie) porté par un commerçant, la surface de base sera revue à la baisse (environ 200 m²), permettant d'augmenter d'autant la superficie du parking à l'arrière. L'architecte qui présentera une esquisse le 13/12/2023 à 10 h 00, compte garder les 2 murs d'angle, réaliser une coursive sur le devant rappelant les couverts et conserver les 3 niveaux : rez-de-chaussée avec « commerces » et étages avec hébergements. Mr le Maire a contacté Isabelle FIL, agent de la Communauté de Communes Chalosse Tursan en charge du développement économique, pour qu'elle contacte la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'accompagnement. Il faudra également que le groupe de travail municipal se réunisse après le rendu de l'esquisse.
6. Cabinet médical. A leur demande, Mr le Maire et les adjoints vont rencontrer lundi 13 novembre les 2 médecins de Geaune qui souhaiteraient avoir un cadre de travail plus grand et plus confortable. Cette demande pourrait être prise en compte dans le projet précédent.
7. Dotation de revitalisation. Le 18/11/2020, la commune de Geaune avait signé avec le Conseil Départemental des Landes une convention pour la revitalisation du centre bourg à travers 2 actions :
 - Création d'un « chemin de la vigne » avec 120 000 € de dotation,
 - Acquisition et requalification de l'ancien hôtel-restaurant avec 130 000 € de dotation.L'article 3 de ladite convention précisant qu'il faut que le commencement des opérations soit intervenu dans un délai de 3 ans pour ne pas perdre le bénéfice des dotations, Mr le Maire propose :
 - De demander une prorogation à la convention initiale,
 - De répartir la dotation globale de la façon suivante :
 - 120 000 € pour le « chemin de la vigne »,

- 65 000 € pour l'acquisition et la requalification de l'ancien hôtel-restaurant,
- 65 000 € pour l'achat du terrain et la construction du bâtiment pour les services techniques, ceci rentrant dans le projet global de restructuration de l'îlot « place du marché couvert »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8. Travaux « d'hiver ». Mr le Maire propose d'établir une liste de travaux à faire pendant l'hiver : couloir de la salle de danse, sanitaires place et arènes, immeuble Clément,... Pierre FLOUS et Dominique ARRAGON s'en chargent.

V - SIETOM DE CHALOSSE : RÉORGANISATION DE LA COLLECTE

En 2024, les habitants qui le souhaitent pourront obtenir un composteur ; il y aura aussi la mise en place de composteurs partagés qui seront installés dans les communes qui en feront la demande. 15 communes en seront équipées et Sorbets sera la 1^{ère}.

2024 verra aussi la création de comptes usagers dans le but d'obtenir le badge qui nous autorisera l'accès à la déchetterie. Il faudra, pour l'obtenir, s'inscrire sur le site du SIETOM. Nous pourrions continuer à fréquenter la déchetterie autant de fois que l'on veut mais le nombre de passages sera limité l'année suivante.

Enfin, les containers seront supprimés pour être remplacés par des points de collecte de tri sélectif dispersés sur 5 points dans la commune, permettant d'obtenir un point de collecte pour 150 habitants.

Un courrier sera adressé à Mme la Présidente du SIETOM pour lui faire part de remarques et interrogations par rapport à ce projet de réorganisation.

VI - FINANCES

Examen de l'état des comptes 2023 : réunion le mardi 02/11/2023 à 19 h 00.

VII - COMMUNICATION ET JUMELAGE

1. Jumelage Village-Neuf a invité les membres du Comité de jumelage au 40^{ème} anniversaire du 24 au 27 novembre 2023. 37 personnes composeront la délégation geaunoise qui assistera à ces festivités avec, le samedi une balade dans un marché de Noël alsacien et la partie officielle, le dimanche 26 avec le renouvellement du serment de jumelage.
2. Communication. Le prochain Petit Geaunois est prévu en parution semaine 49 ; une réunion de préparation aura lieu le 29/11 à 19h00. Une autre réunion sera fixée également avant la fin de l'année pour travailler sur le livret d'accueil.

IX - MANIFESTATIONS À VENIR

1. 11 Novembre. Pas d'office religieux. Présence d'une délégation de l'Escadron Tursan. Participation assurée des enfants et des jeunes accompagnés des enseignants et, bien sûr, de leurs parents. Pour la logistique, on garde la même équipe.
2. Repas des Aînés. Jeudi 14/12/2023 à 12 h 00. Traiteur : Enclos du Mellet.
3. Vœux. Samedi 13/01/2023. Même formule que l'an passé.

X - DIVERS

1. Recensement de 3 objets classés Monuments Historiques demandé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine.
 - a. Eglise Saint-Baptiste : une peinture murale dans la sacristie et une chape (aube) offerte par le roi Louis-Philippe en 1838
 - b. Hospice : 6 peintures monumentales ; elles ont été confiées par l'EHPAD au musée Dubalen à Mont-de-Marsan.
2. Remerciements. Mr et Mme DEMOUGE ont tenu à adresser leurs remerciements à l'équipe municipale pour le vote de la subvention en leur faveur dans le cadre de la rénovation des façades.

La séance est levée à 20h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle Excusée

CONVERSET Félicie Excusée